

COMMUNIQUE DE PRESSE

Peine de mort : Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme salue l'adhésion du Togo au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort

DAKAR (16 septembre 2016) Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-BRAO), a salué vendredi la récente adhésion du Togo au deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

« Il s'agit d'une avancée majeure dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort et nous espérons que l'exemple togolais sera suivi par d'autres pays en Afrique et ailleurs dans le monde », a déclaré Andrea Ori, Représentant Régional du HCDH-BRAO à Dakar.

Le Protocole, adopté le 14 septembre 2016 par le Togo, entrera en vigueur après trois mois.

« J'encourage le Gouvernement togolais à diffuser le plus largement possible ce protocole, afin de prendre les mesures nécessaires à l'application de ses dispositions dans le droit interne et à assurer la formation des magistrats, avocats et auxiliaires de justice sur son contenu afin de garantir sa pleine application », a ajouté M. Ori.

- Pour accéder à la notification d'adhésion du Togo, aller sur :
<https://treaties.un.org/doc/Publication/CN/2016/CN.623.2016-Frn.pdf>

- Pour accéder au Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort :
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/2ndOPCCPR.aspx>

FIN

Contacts presse :

Aïssata Ba (HCDH-BRAO)
Email : aba@ohchr.org
Tél. : +221 77 819 60 65